



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SARTHE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°72-2019-05-017

PUBLIÉ LE 28 MAI 2019

# Sommaire

## **DDFIP**

72-2019-05-27-001 - Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la direction départementale des Finances publiques de la Sarthe ( T. de Montval-sur-Loir) (1 page)

Page 3

## **Préfecture de la Sarthe**

72-2019-05-28-001 - Arrêté modificatif constitution commission départementale titres séjour (2 pages)

Page 5

# DDFIP

72-2019-05-27-001

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la direction départementale des Finances publiques de la Sarthe ( T. de Montval-sur-Loir)**  
*arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public des services de la direction départementale des Finances publiques de la Sarthe . Cet arrêté concerne la trésorerie de Montval-sur -Loir qui sera fermée au public du lundi 3 juin au mercredi 12 juin*



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DE LA SARTHE**  
23 place des Comtes du Maine  
72002 LE MANS cedex 01

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public  
des services de la direction départementale des Finances publiques de la Sarthe.**

**Le directeur départemental des Finances publiques de La Sarthe**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2015 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture et en matière de régime d'ouverture au public, des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Sarthe;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La trésorerie de Montval-sur-Loir sera fermée au public à titre exceptionnel du lundi 3 juin 2019 au mercredi 12 juin 2019.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Le Mans, le 27 mai 2019

Par délégation du Préfet,

signé

Thierry POURQUIER

Préfecture de la Sarthe

72-2019-05-28-001

Arrêté modificatif constitution commission départementale  
titres séjour

*Arrêté modificatif de l'arrêté n° 72-2019-04-24-001 du 24 avril 2019 portant constitution de la  
commission départementale des titres de séjour*



## PREFET DE LA SARTHE

Préfecture  
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau du droit au séjour des étrangers

Arrêté n° *du 28 mai 2019* modificatif de l'arrêté n°72-2019-04-24-001 du 24 avril 2019  
portant constitution de la commission départementale des titres de séjour

**LE PREFET DE LA SARTHE,  
Officier de la légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du mérite**

**Vu** le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment ses articles L312-1, L312-2, L312-3, R312-1 et suivants ;

**Vu** le décret du 16 février 2017 nommant M. Nicolas QUILLET, Préfet de la Sarthe ;

**Vu** l'arrêté n°72-2019-04-24-001 en date du 24 avril 2019 portant constitution de la commission départementale des titres de séjour ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'apporter des modifications à l'arrêté n°72-2019-04-24-001 en date du 24 avril 2019 portant constitution de la commission départementale des titres de séjour ;

**Sur** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Sarthe ;

### ARRETE :

Article 1<sup>er</sup> - La commission départementale du titre de séjour instituée dans le département de la Sarthe est composée comme suit :

#### - Représentants des maires de la Sarthe

en qualité de membre titulaire : Monsieur Stéphane LE FOLL, maire de Le Mans.

en qualité de membre suppléant : Monsieur Franck BRETEAU, maire de Saint-Georges-du-Bois

#### - Personnalités qualifiées

en qualité de membre titulaire : Madame Anne BIGOT, responsable du service diocésain de la pastorale des migrants

en qualité de membre suppléant : Monsieur Claude PERRINELLE, Président départemental de la Croix rouge française

en qualité de membre titulaire : Monsieur Jean-Jacques JEULIN, Directeur de la Résidence Nelson Mandela

en qualité de membre suppléant : Monsieur H. HANOTEAUX, président du Secours Catholique

Article 2: L'arrêté n°72-2019-04-24-001 en date du 24 avril 2019 portant constitution de la commission départementale des titres de séjour est modifié.

Article 3: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

LE PREFET,

Nicolas ~~QUILLET~~